



Délibération portant avis de la conférence régionale de santé et de l'autonomie sur la proposition d'objectifs pluriannuels d'admission en première année du deuxième cycle des formations de médecine

Contexte du projet de décision

Conformément au décret n°2019-1125 du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique, et en application de l'article R631-1-6 du code de santé publique, la CRSA doit être consultée pour avis sur la fixation par les universités des capacités d'accueil en deuxième ou en troisième année du premier cycle pour l'année universitaire suivante, ainsi que leur prospective de capacité d'accueil pour les cinq années suivantes.

Date et lieu de la consultation

Par vote électronique, ouvert du 11 au 18 décembre 2020.

Observations

Après avoir pris connaissance des propositions établies et en avoir débattu lors de la commission permanente du 26 novembre 2020 et de l'assemblée plénière du 10 décembre 2020 la CRSA :

- salue la concertation engagée en région afin d'établir les propositions ;
- prend acte de l'évolution du nombre de médecins formés et trouve encourageante l'augmentation de l'ordre de 10% du nombre de places dès 2021 ;
- néanmoins, constatant que cela permettra seulement de compenser les départs naturels des professionnels partant à la retraite, regrette que l'augmentation des capacités d'accueil ne se poursuive pas les années suivantes ;
- appelle de ses vœux un soutien fort des initiatives déployées en région afin de libérer du temps médical, en particulier en favorisant plus encore les nouvelles formes de coopération entre professionnels de santé.

Avis

La CRSA donne un avis favorable sur la proposition d'objectifs pluriannuels d'admission en première année du deuxième cycle des formations de médecine.

Vote de la délibération

Votants : 50
Favorable : 34
Défavorable : 8
Blanc : 8
Abstention : 0

La présidente de la CRSA,



Madame Marie-Claire QUESNEL